

GUIDE DE L'EXPOSANT



Ce guide est édité afin de faciliter votre installation au salon et vos donner toutes les informations pratiques nécessaires à votre participation.

INFORMATIONS PRATIQUES AMENAGEMENTS DU STAND

VOS CONTACTS TECHNIQUES

Melvin CLEMENT
m.clement@ap-media.fr
☎ 07 61 65 58 35

Thomas VANHERSECKE
t.vanhersecke@ap-media.fr
☎ 07 68 54 40 84

L'équipe AP Média se tient bien sûr à votre disposition pendant le salon



SOMMAIRE

INFORMATIONS PRATIQUES	3
HORAIRES D'INSTALLATION ET DE DEMONTAGE.....	3
LIVRAISON DE COLIS ET MATERIEL.....	3
ACCES EXPOSANTS	4
SERVICES SUR LE SALON	4
AMENAGEMENTS DU STAND	5
STAND CLE EN MAIN	5
PERSONNALISATION DE STAND	5
STAND NU	6
COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE	6
COMMISSION DE SECURITE	6
GARDIENNAGE	6

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES D'INSTALLATION ET DE DEMONTAGE

Dates	Installation exposants	Accueil des exposants	Ouverture du salon au public	Démontage exposants
05 octobre 2026	11h00 - 19h00*			
06 octobre 2026		A partir de 7h00	8h00 – 16h30	16h30 – 21h30

* Si vous faites appel à un standiste et que le délai est trop court, merci de nous en informer.

LIVRAISON DE COLIS ET MATERIEL

- **Livraison uniquement le 05 octobre de 08h30 à 18h00.**
- Chaque colis devra porter l'étiquette fournie ci-dessous dûment complétée.
- Si le matériel doit être récupéré, l'enlèvement par transporteur devra se faire le soir du démontage. Le parc des expositions ne dispose pas d'alvéoles de stockage

ETIQUETTE DE LIVRAISON


Adresse de livraison
Destinataire (Nom - Prénom) : A renseigner.
Chez : Le Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg Pl. de Bordeaux, 67000 Strasbourg
Informations obligatoires
Manifestation : SALON DES COMMUNES DU BAS-RHIN : 6 octobre 2026
Espace, salle, stand où la livraison doit être effectuée : Hall Rhin
Nom du stand : A renseigner.
N° du stand : A renseigner.
Responsable du stand : A renseigner.
Tél (mobile de préférence) : A renseigner.

AP Média ou le Parc des expositions ne peuvent être tenus responsables en cas de casse / vol. Aucune des deux structures ne se chargera des frais de réception, dédouanement ou autre (port payé).
Il faudra veiller à bien identifier et sécuriser votre matériel.

ACCES EXPOSANTS

Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg, Pl. de Bordeaux, 67000 Strasbourg

L'accès des véhicules exposants est autorisé au quai de déchargement uniquement pendant les périodes d'installation et de démontage des stands. Toutefois, une fois votre matériel déchargé, vous devrez stationner votre véhicule sur les parking extérieurs (Parc des expositions, etc...).

Pour y accéder cette année, l'entrée se fait cette année par la Rue du Tivoli (accès par l'avenue Herrenchmidt)

Il sera strictement interdit de rester stationné dans l'enceinte du Palais de la Musique et des Congrès, ni même sur le parking après le portail de sortie du quai de déchargement (celui-ci étant la propriété du Cercle Orchestre Philharmonique).



Vous munir de votre badge et le présenter à l'agent de sécurité.

SERVICES SUR LE SALON

• WIFI

Wifi individuel Premium : 5 Mb/s (débit maximal). A commander en amont via le bon de commande qui se trouve dans l'onglet **document à compléter** : **Descriptif de stand** et **Prestations complémentaires**.

• RESTAURATION

Pour toute prestation de restauration pendant le salon, il est obligatoire de passer par le traiteur officiel du Palais de la Musique et des Congrès : **Strasbourg Events.**

Aucun autre traiteur externe ne sera autorisé pour une prestation cocktails sur votre stand.

Pour commander vos prestations (accueil café, cocktails, boissons, plateaux repas, etc...), veuillez créer votre compte sur Strasbourg Events en cliquant sur le lien ci-dessous et renseigner vos besoins :

[PRESTATIONS DE RESTAURATION SUR STANDS](#)

Vous pouvez créer votre espace client sur Strasbourg Event à l'aide du lien suivant : [guide de création](#)

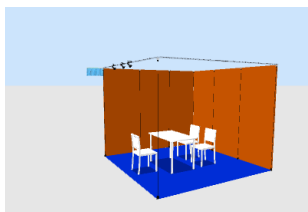
Vous pouvez toutefois apporter **des produits secs et industriels et boissons** (ex. : bonbons, gâteaux emballés, vin, eau...), mais pas de **produits frais**.

Merci de noter que toute commande devra être passée au moins 10 jours avant le salon. Passé ce délai, notre prestataire se réserve le droit de refuser la prestation.

AMENAGEMENTS DU STAND

STAND CLE EN MAIN

L'organisateur met à la disposition des exposants des cloisons de stand en bon état. Afin de maintenir la qualité de ce matériel, l'exposant ne doit pas utiliser d'autres accroches que des cimaises, des chainettes et crochets, de la patafix ou du scotch (non fournis par l'organisateur).



Exemple d'un stand de 9m²

A chaque superficie de stand correspond un équipement

Surfaces stand	Dotation(s)	Rampe(s) de spots
6m ² > 12m ²	1	1
18m ²	2	2
27m ²	3	3
36m ²	4	4

Composition de mon stand équipé :

- **Cloisons** de mitoyenneté, couleur blanc (hauteur 2,50m), **traverse de façade** en structure foncée,
- **Enseigne drapeau** double face 30*40cm,
- Accès pour **alimentation électrique**, prévoir des rallonges (non fournies par l'organisateur),
- **1 rampe de 3 spots** lumineux,
- **Moquette** sur les stands (enlèvement du polyane à votre charge le jour de votre installation),
- **1 dotation mobilier** comprenant : 1 table rectangulaire (L : 1.20 x H : 0,75 x P : 0,65) + 3 chaises. *Si vous souhaitez installer votre propre mobilier, nous pouvons enlever la dotation fournie avec votre stand. Merci de l'indiquer dans les documents à remplir « Descriptif de stand ».*

PERSONNALISATION DE STAND

Nouveauté cette année, vous avez la possibilité, via le formulaire « **DESCRIPTIF DE STAND ET PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES** » sur votre espace exposant de commander votre personnalisation de stand grâce à un bandeau réhausse ou le stickage d'une ou plusieurs cloisons de votre stand. Si cette prestation a déjà été commandée sur le dossier d'inscription du salon il n'est pas nécessaire de la recommander via l'espace exposant.



STAND NU

Le stand nu est livré avec un accès électrique et moquette mais sans enseigne, sans cloisons, sans mobilier, sans spots lumineux (à votre charge).

Tout aménagement de stand dépassant une hauteur de 2,50 mètres doit être soumis à l'approbation de l'organisateur du salon, nous faire parvenir un plan décorateur.

IMPORTANT : Aucun élément de décoration (cloison, mobilier, affiche, enseigne...) ne doit dépasser les limites du stand matérialisé au sol par la moquette ou les structures du stand. Il est strictement interdit de clouer, visser et coller sur les cloisons des stands et les aménagements chapiteau. Toute réparation consécutive à une dégradation constatée sera intégralement facturée au titulaire du stand.

COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE



PRESTATAIRE MOBILIER



Pour toute commande de mobilier supplémentaire, celle-ci passe directement par notre nouveau prestataire **ALIANCE MOBILIER**. Rendez-vous sur leur site : <https://aliance-mobilier.com>

Sélectionnez le mobilier que vous souhaitez dans votre panier, créez votre compte et validez votre commande.

Pour toute question n'hésitez pas à contacter directement **ALIANCE MOBILIER** par email : commerce1@aliance-mobilier.com ou par téléphone au **05 61 39 16 56**

COMMISSION DE SECURITE

Passage de la commission de sécurité, le **lundi 05 octobre 2026**. Les aménagements doivent être terminés. Présence obligatoire du responsable de votre stand si vous exposez des produits dangereux. Le chargé de sécurité du salon examinera la conformité de votre stand.

Les exposants devront lui fournir les procès-verbaux de classement au feu des matériaux de décoration utilisés et de montage de stand si fait par un standiste.

GARDIENNAGE

L'organisateur se charge de la surveillance générale du salon dans les meilleures conditions mais il s'agit d'une obligation de moyens et non de résultat. La surveillance des aménagements des stands demeure sous la **responsabilité exclusive de l'exposant** (ne laisser aucun objet de valeur en dehors des heures d'ouverture, être particulièrement vigilant durant les périodes de montage et de démontage des stands).